

<http://www.groupe-auchan.com/nos-engagements/partenaires/un-partenariat-responsable/>

**Le progrès est une dynamique qui ne saurait être envisagée ni vécue isolément. Groupe Auchan s'implique dans des relations commerciales de qualité, partage ses engagements en matière de responsabilité sociale et sociétale et de respect de l'environnement, en développant des partenariats équilibrés et durables.**

## Vigilance stricte sur les conditions sociales de fabrication

Groupe Auchan évalue périodiquement les conditions sociales de fabrication des produits commercialisés à marque propre et développe des partenariats équilibrés avec les petits producteurs pour permettre leur développement.

L'ensemble des fournisseurs signent et s'engagent à respecter le code d'éthique commerciale de l'entreprise, inspiré des conventions de l'Organisation Internationale du Travail, il inclut 10 critères principaux : interdiction du travail des enfants et du travail forcé, environnement de travail sûr et sain... Une démarche qu'Auchan conduit dans le cadre des groupes travail Initiative Clause Sociale et Global Social Compliance Programme. C'est dans ce cadre d'actions qu'en 2011, Auchan a décidé l'interdiction de recourir au délavage par projection de sable (sandblasting) pour les produits jean à sa marque.

### Respect des grands principes de droit

Auchan inscrit son action dans les principes de droit issus de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, de la déclaration relative aux principes et droits fondamentaux de l'OIT de 1998 et des principes directeurs de l'OCDE. Ces textes forment un corpus de droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels qu'Auchan applique à ses partenariats.

> **177 audits sociaux** menés en 2012 (méthode ICS)

Rapport Développement Durable 2012 : <http://asp.zone-secure.net/v2/index.jsp?id=198/2213/35814&lng=fr>

# Ensemble et autrement

---

## Une responsabilité conjugquée

Auchan veille à évaluer périodiquement les conditions sociales de fabrication des produits non alimentaires commercialisés à sa marque. Pour l'alimentaire, l'entreprise développe des partenariats équilibrés, équitables, avec les PME et petits producteurs, pour contribuer à leur développement. Les enseignes du Groupe s'inscrivent également dans le soutien d'opérations visant à des améliorations sociétales.

### AU-DELÀ DU CADRE NORMATIF

Auchan inscrit son action dans les principes issus de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, de la déclaration relative aux principes et droits fondamentaux de l'OIT de 1998 et des principes directeurs de l'OCDE. Ces textes forment un corpus de droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels qu'Auchan s'applique et applique à ses partenaires.

En février 2011, en adéquation avec son projet d'entreprise, Groupe Auchan a réaffirmé sa volonté d'agir en entreprise responsable en adhérant au Global Compact et en s'engageant au respect de ses 10 principes liés aux droits de l'homme, aux normes de travail, à l'environnement, à la lutte anticorruption et à les promouvoir auprès de leurs parties prenantes.



Sur le dixième principe relatif à la lutte anticorruption, le dispositif de l'entreprise devrait être plus formalisé. Une première phase de sensibilisation a été menée en 2012 avec l'intervention de l'ONG Transparency International auprès des synergies développement durable et juridique

Groupe afin de leur présenter les différentes typologies de corruption et les pistes d'actions préconisées pour y faire face.

Dans chaque pays, chaque métier, Auchan a l'ambition de s'inscrire dans une démarche dynamique de progrès durable où des objectifs adaptés aux enjeux nationaux et locaux sont fixés. Pour assurer le suivi des actions menées et des résultats enregistrés, des indicateurs ont été définis. Leur évolution est mesurée et communiquée une fois par an.

En parallèle de l'adhésion Groupe, certains métiers et pays décident d'adhérer au Global Compact en leur nom propre. Pionnier, Alcampo s'y était engagé en 2002, suivi par Auchan France (2004), Auchan Pologne et Simply Market France (2011), puis par Simply Market Espagne en 2012.

## VEILLER AUX CONDITIONS SOCIALES DE FABRICATION

Dès 1997, Auchan s'est doté d'un code d'éthique commerciale, inspiré des conventions de l'OIT et inclus dans ses contrats commerciaux. Tous ses fournisseurs s'engagent à le respecter. Ce code a été complété en 2011 par l'interdiction du recours au sandblasting<sup>(1)</sup> afin de prévenir l'exposition des travailleurs à des particules cancérigènes. La Direction qualité s'est fixé comme objectif que chaque fournisseur travaillant pour Auchan fasse l'objet d'une évaluation portant sur les aspects techniques et sociaux de son ou ses sites.

Pour permettre une réelle démarche de progrès des conditions sociales de fabrication auprès de ses fournisseurs, Auchan France participe depuis 14 ans aux travaux de

l'Initiative clause sociale (ICS). Dans ce cadre, 19 grandes enseignes de la distribution pratiquent des audits sociaux sur la base d'un référentiel commun puis partagent leurs bases de données.

En 2012, 177 audits ont été organisés par des cabinets indépendants selon le référentiel de l'ICS et 41.1 évaluations sociales internes ont été menées pour Auchan. Pour ces dernières, la grille d'évaluation a été révisée et renforcée. Dorénavant, elle intègre un plus grand nombre de critères et de points de criticité pouvant bloquer le référencement d'un produit.

Chaque audit est suivi d'un plan d'actions correctives échéancé. Au regard du niveau de non-conformité, un audit de suivi est lancé, soit par les équipes locales d'Auchan, soit par des agences externes.

Le Groupe œuvre par ailleurs à la définition collective et internationale de messages clairs sur les conditions de travail, à destination des fournisseurs et autorités publiques, notamment via sa participation au GSCP<sup>(2)</sup>.

Dans l'univers du jouet, Auchan approfondit depuis 2009 son travail collaboratif avec l'ICTI<sup>(3)</sup> Care Process qui soumet les fournisseurs à une démarche stricte d'accréditation suivie annuellement.

## **TISSER DES PARTENARIATS DURABLES AVEC LES PME**

Auchan a pour ambition d'entretenir des relations commerciales équilibrées et durables avec ses PME partenaires.

Auchan Italie travaille avec plus de 1000 PME, qui représentent environ 30% de ses fournisseurs et 18% de son chiffre d'affaires, en valorisant les produits gastronomiques typiques du pays dans ses 51 magasins ou en les exportant dans les 11 autres pays où le Groupe est présent, grâce au programme Auchan Export. Le chiffre d'affaires de ces exportations a d'ailleurs été multiplié par 5 entre 2010 et 2012, avec 610 produits locaux exportés pour 101 entreprises.

En Espagne, Alcampo a élargi sa gamme de produits APC (Auchan Production Contrôlée). Ces produits, essentiellement frais, développés en collaboration avec des éleveurs et des producteurs locaux, assurent la sauvegarde des saveurs et arômes d'autrefois.

En collaboration avec l'Institut de Madrid d'investigation et de développement rural alimentaire (IMIDRA) et avec les PME de la zone de production, un programme plus spécifique à la tomate a été mis en place pour préserver des espèces savoureuses menacées d'extinction.

En 2012, Auchan France a participé aux ateliers de la FEEF<sup>(4)</sup> et du club Agro Développement pour échanger sur des problématiques partagées. Un travail a notamment été initié sur les questions de volatilité des prix des matières premières et d'appels d'offres.

Partenaire responsable du monde agricole, Auchan France commercialise depuis 17 ans la viande de veau de l'Aveyron et du Ségala, Label Rouge, produite par 350 éleveurs de la région. Les acteurs de cette filière ont développé un mode de gestion pérenne intégrant des préoccupations environnementales très fortes, qui se traduisent notamment par des investissements dans l'énergie photovoltaïque.